



Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

**Sur la transition énergétique en vue de l'élaboration du premier
Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques
(2018-2023)**

Déposé auprès de Transition énergétique Québec

8 décembre 2017

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 4^e trimestre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-89639-368-8

Table des matières

1. Introduction	3
2. Un cadre de consultation à parfaire	4
3. L'urgence de déployer un plan de transition énergétique ambitieux.....	5
4. Inscrire toute stratégie climatique dans une démarche de transition juste	6
5. Faire du défi climatique une opportunité de développement pour le Québec	9
5.1 Réduire la dépendance aux hydrocarbures.....	9
5.2 Diversifier les sources d'énergie et miser sur l'électricité	11
5.3 Lancer un vaste chantier d'électrification des transports.....	12
5.4 Miser sur la production locale et l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment.....	14
6. Conjuguer leadership et dialogue social	17
6.1 Affirmer le leadership de l'État	17
6.2 Déployer le dialogue social.....	18
7. Se donner les moyens financiers d'une transition juste	19
7.1 Financement : miser sur les investissements publics.....	20
7.2 Créer un Fonds pour une transition juste.....	22
8. Conclusion.....	23
Liste des recommandations.....	25

1. Introduction

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) compte 600 000 membres issus de toutes les régions et de tous les secteurs d'activité économique, ce qui en fait la plus grande centrale syndicale québécoise. Ses membres œuvrent dans les industries parmi les plus intenses en carbone, telles que les cimenteries, les alumineries, les pâtes et papiers, les aciéries, les transports, l'agroalimentaire, les mines, etc. Plusieurs d'entre eux travaillent directement dans le secteur de l'énergie, que ce soit pour l'hydroélectricité, le pétrole ou le gaz naturel.

Depuis plusieurs années, la FTQ participe au débat public et contribue à la réflexion sur la lutte contre les changements climatiques, sur les enjeux énergétiques et sur la place des hydrocarbures dans une économie en transition. À ce titre, elle a notamment participé aux dernières conférences des parties (COP), organisées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC). De plus, la FTQ est intervenue dans le débat public entourant la *Politique énergétique 2030* et le projet de loi n° 106¹, qui ont mené à la création de Transition énergétique Québec (TEQ), en avril 2017.

Pour affronter le défi climatique, la FTQ est convaincue de la nécessité d'effectuer une transition vers des énergies propres et renouvelables, ainsi que vers une économie verte. De l'avis de la centrale, les autorités responsables de cette transition doivent s'assurer du respect des droits économiques et sociaux des travailleurs et des travailleuses, de la pérennité et de la viabilité des emplois, et de la durabilité des communautés dans la transition. Pour la FTQ, une véritable stratégie de développement durable doit donc prévoir les mécanismes de dialogue social permettant aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi qu'aux communautés, d'être parties prenantes au processus de transition.

Dans le cadre de la consultation menée par TEQ pour l'élaboration du tout premier *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques (2018-2023)* (ci-après Plan directeur 2018-2023), la FTQ soumet un certain nombre d'orientations en matière de changements climatiques, de développement durable et d'énergie. De manière plus générale, et conformément à ce qu'elle a souligné à propos de la *Politique énergétique 2030* puis du projet de loi n° 106², la FTQ enjoint aux autorités publiques d'inscrire la mise en œuvre de la transition énergétique dans un nouveau contrat social. Celui-ci doit favoriser un développement durable, s'appuyer sur les principes d'une transition juste, et s'articuler à travers des structures de dialogue social.

¹ QUÉBEC, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2016.

² FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec sur le projet de loi n°106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*, présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, 19 août 2016.

2. Un cadre de consultation à parfaire

La FTQ accueille positivement l'initiative de TEQ de mener des consultations publiques en amont de l'élaboration du Plan directeur 2018-2023 et prend acte de son souci « de rendre la démarche d'élaboration du plan directeur la plus inclusive et la plus transparente possible³ ». La FTQ y voit un pas dans la bonne direction, mais déplore le cadre de consultation choisi et tient à souligner plusieurs écueils.

Le processus de consultation a fait l'objet d'une annonce précipitée et d'une durée très limitée. Celles-ci n'ont pas permis une appropriation approfondie des enjeux soumis à la discussion. La FTQ déplore, d'ailleurs, que plusieurs thèmes et documents n'aient été dévoilés que dans les dernières semaines de la consultation. Cela a ajouté de nouvelles pistes ou informations en fin de parcours, auxquelles il était alors plus difficile de réagir adéquatement. La centrale est d'avis que l'ensemble des documents, des pistes de réflexion et des questions auraient dû être disponibles en même temps, dès le début du processus de consultation. Enfin, celui-ci était trop court pour intégrer l'ensemble des enjeux soulevés.

En effet, la quantité des thèmes abordés et l'ampleur des documents de consultation (fiches diagnostiques, cahiers de participation aux ateliers, questionnaires, etc.), en plus de leur lourdeur technique, rendent difficile la compréhension exacte des enjeux. Quels sont les éléments prioritaires du Plan directeur 2018-2023? Quelles sont les problématiques précises qu'il doit résoudre? À quelle vision générale doit-il répondre? La FTQ déplore le manque d'orientations précises pour guider la consultation, de même que l'éparpillement excessif des données techniques et le flou des constats et enjeux figurant dans les documents.

De plus, pour la FTQ, la consultation en ligne, trop limitative, ne favorisait pas une réflexion approfondie. Quant au cadre d'organisation des ateliers, en mettant l'accent sur l'expertise des participants plutôt que sur le dialogue social, il ne favorisait pas un débat public constructif. De plus, la nature et le déroulement des ateliers sont restés vagues jusqu'à la dernière minute, et les documents de participation différaient de ceux disponibles depuis le début de la consultation. La FTQ constate qu'en ayant procédé de cette manière, TEQ n'a pas réussi à attirer un nombre suffisant ni une diversité significative de représentants de la société civile, de groupes environnementaux ni même syndicaux, dans les ateliers. La centrale craint que cela n'édulcore les rapports d'ateliers et contribue à minimiser l'importance des enjeux sociaux, économiques et démocratiques dans l'élaboration du Plan directeur 2018-2023.

Ces multiples lacunes incitent la FTQ à réitérer l'importance d'user de procédés et mécanismes de dialogue social, qui visent à intégrer les partenaires sociaux comme parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique.

³ TEQ, *Cahier du participant – Industrie – Document de consultation en vue de l'élaboration du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour le Québec*, novembre 2017, p.7.

Recommandation n°1

La FTQ enjoint à TEQ de revoir son cadre de consultation de manière à ce que les enjeux soient plus précis, que le processus soit plus clair et plus ouvert aux groupes de la société civile et au milieu syndical, et que la durée de l'exercice soit suffisante pour mener les travaux à bien.

3. L'urgence de déployer un plan de transition énergétique ambitieux

Ce n'est que dans les cahiers des participants aux ateliers, documents rendus disponibles à la fin de la consultation, que TEQ dévoile ses orientations et objectifs pour le Plan directeur 2018-2023. Selon ces documents, « au terme de la période 2018-2023, deux cibles devront être atteintes :

- Améliorer de 1 % par année l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;
- Abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de pétrole par rapport à celle de 2013 [...]»⁴

À cette fin, le Plan directeur doit permettre de « structurer et de planifier la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière énergétique⁵ ». Pour la FTQ, il ne fait aucun doute que les orientations et objectifs identifiés par TEQ sont insuffisants pour répondre aux engagements du Québec ni même à l'urgence de la situation.

La ratification de l'Accord de Paris par le Canada, de même que l'adhésion du Québec au Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial renforcent leurs engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Pour atteindre leurs cibles, les pays du monde entier doivent maintenant déterminer leurs plans d'action et déposer leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en prévision de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dès 2020.

Or, les dérèglements météorologiques s'accroissent à l'échelle planétaire⁶. Les efforts poursuivis par la communauté internationale pour réduire les émissions de GES risquent de ne pas suffire pour atteindre l'objectif de limiter à 2°C la hausse de la température moyenne du globe d'ici 2030, fixé par l'Accord de Paris en décembre 2015. De l'avis de la communauté scientifique internationale, le seuil critique pourrait être atteint plus rapidement qu'anticipé, si un virage radical n'est pas immédiatement entrepris de la part de l'ensemble des gouvernements et des

⁴ *Ibid.*, p.6.

⁵ *Ibidem.*

⁶ OMM, *Déclaration provisoire de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur l'état du climat mondial en 2017*, 6 novembre 2017.

parties prenantes⁷. Partout, les efforts doivent être accentués et le Québec n'échappe pas à cet impératif. Cette lecture de la situation semble échapper à la consultation entreprise par TEQ, ainsi qu'aux cibles et orientations mises de l'avant.

Malgré des résultats encourageants⁸, le Québec figure au troisième rang des émetteurs de GES au Canada⁹ et demeure loin de ses propres objectifs. Pour atteindre la seule cible gouvernementale de réduction des émissions de 20 % en 2020¹⁰, il faudrait concentrer dans les deux prochaines années l'équivalent des efforts investis dans la dernière décennie. Pour que le Québec réponde à ses engagements de réduire de 37,5 % les émissions de GES d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990¹¹, il lui faudra doubler l'intensité des gestes posés. De l'avis de la FTQ, il y a encore fort à faire pour améliorer le bilan carbone du Québec.

La FTQ est d'avis que l'urgence de la situation climatique requiert désormais un plan de transition vigoureux, soutenu par l'affirmation d'un réel leadership et des investissements massifs. Ce plan doit notamment miser sur l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation de pétrole ainsi que les énergies renouvelables produites localement. Mais, surtout, celui-ci doit reposer sur un nouveau contrat social et s'inscrire dans une perspective de transition juste et de dialogue social, pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que leurs communautés.

4. Inscrire toute stratégie climatique dans une démarche de transition juste

Dans son exercice de consultation, TEQ fait totalement l'impasse sur la dimension économique de la transition énergétique. Plus particulièrement, aucun aspect de la consultation ni des thèmes abordés ne s'attarde aux potentielles créations ou pertes d'emplois ni aux impacts de la transition sur le marché du travail et la vitalité des communautés.

Pourtant, la lutte contre les changements climatiques présente une opportunité de développement économique unique pour le Québec. L'innovation et l'efficacité énergétiques ouvrent de nouvelles possibilités d'affaires, de développement d'expertises, de création d'emplois et de développement des régions et des communautés. La transition vers une économie verte implique une restructuration rapide et majeure de l'économie québécoise. Elle

⁷ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUÉ), *The Emissions Gap Report 2017 – A UN Environment Synthesis Report*, novembre 2017, 89 pages.

⁸ Entre 2005 et 2015, les émissions de GES du Québec sont passées d'un total de 88,9 Mt éq. CO₂ à 80,1 Mt éq. CO₂, soit une diminution de 9,9 % en 10 ans, pour s'établir également à 9,9 % sous le niveau de 1990.

⁹ ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (ECCC), *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Émissions de gaz à effet de serre*, 2017, p.24.

¹⁰ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), *Cible de réduction des émissions de GES – Avec une cible de -20 % pour 2020, le Québec est un leader dans la lutte aux changements climatiques*, communiqué de presse du 23 novembre 2009.

¹¹ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), *Québec adopte la cible de réduction de gaz à effet de serre la plus ambitieuse au Canada*, communiqué de presse du 27 novembre 2015.

laisse présager d'importantes mutations, notamment, dans les façons de travailler, de se déplacer, de produire des biens, de se chauffer et d'occuper le territoire. Le visage économique du Québec est appelé à vivre une nouvelle transformation d'une ampleur historique.

Cependant, du fait de cette restructuration économique, l'emploi dans certains secteurs ou types d'activité risque de décliner à court terme. C'est particulièrement vrai pour les emplois qui dépendent fortement des énergies fossiles (transports, industries de première transformation, etc.). Mais d'autres secteurs pourraient, quant à eux, connaître une croissance structurante, par exemple dans les énergies renouvelables. Au demeurant, tous les secteurs de l'économie devront s'adapter à la réalité des changements climatiques et à la nécessaire transition énergétique. Conséquemment, celle-ci risque de bouleverser des milliers d'emplois, des centaines de communautés et la vitalité de régions entières, si des mesures ne sont pas prévues dès à présent.

Sans préparation, la FTQ redoute une transition sauvage et désordonnée. Celle-ci aurait pour effet de laisser pour compte des milliers de travailleuses et de travailleurs et leurs communautés, et de leur faire supporter seuls les coûts des changements climatiques et économiques. Au contraire, la FTQ est d'avis que tout processus de transition énergétique doit être soigneusement et ouvertement planifié, articulé, mis en œuvre et opéré dans un dialogue social permanent, et s'inscrire, pour être viable, dans une perspective de transition juste. Cela signifie que la transition énergétique doit reposer sur une politique d'ensemble cohérente, intégrant une stratégie industrielle, économique, environnementale et sociale à une politique de plein emploi de qualité. Elle doit aussi s'appuyer sur une stratégie de revitalisation ou de diversification économique des communautés et des régions du Québec.

Pour l'Organisation internationale du Travail (OIT), « une transition juste pour tous vers une économie écologiquement durable [...] doit être bien gérée et contribuer à la réalisation des objectifs du travail décent pour tous, de l'insertion sociale et de l'éradication de la pauvreté¹² ». À cette fin, et dans une perspective de justice sociale, l'OIT recommande aux États d'inscrire leur processus de transition énergétique dans le respect d'un certain nombre de principes. Parmi ceux-ci, soulignons : l'intégration du dialogue social; le respect et la promotion des droits fondamentaux du travail; la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes; la cohérence entre les politiques gouvernementales; la création d'emplois décents plus nombreux, ainsi que l'importance de la protection sociale face aux pertes d'emplois et aux licenciements.

¹² OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015, p.4.

De l'avis de la FTQ, il est impératif que le gouvernement et les autorités responsables, telles que TEQ, inscrivent leurs actions dans un cadre de transition juste, notamment en privilégiant :

1. Des investissements structurants dans des secteurs d'activité ou des technologies à faible intensité carbonique ou à faibles émissions de GES et favorisant la création et le maintien d'emplois de qualité ;
2. L'organisation de mécanismes et structures de dialogue social à tous les paliers (national, régional, local, sectoriel, comités paritaires en entreprise, etc.) pour favoriser la concertation sur les modes de transition ;
3. Le déploiement de mesures de protection sociale, de soutien du revenu et de programmes de formation continue pour soutenir et accompagner la main-d'œuvre et favoriser sa requalification ou son adaptation face aux mutations du marché du travail ;
4. L'équité et le respect des communautés en assurant les moyens et le soutien nécessaires au maintien de leur vitalité, notamment par des mesures de restructuration ou de diversification économiques ;
5. L'affirmation du leadership de l'État dans la gestion collective des ressources et la coordination des opérations, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Recommandation n°2

La FTQ recommande que le gouvernement et TEQ s'assurent que la transition vers une économie plus verte soit équitable, c'est-à-dire que les coûts de cette transition ne soient pas uniquement supportés par les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs communautés. La FTQ demande que le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* adopte les principes d'une transition juste tels que définis par l'OIT et mette en place les structures et mécanismes permettant un véritable dialogue social.

Recommandation n°3

Dans une perspective de transition juste, la FTQ recommande au gouvernement et à TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées par la transition énergétique.

5. Faire du défi climatique une opportunité de développement pour le Québec

La consultation entreprise par TEQ sollicite la population, les acteurs privilégiés de la transition énergétique, et la société civile sur plusieurs thèmes qui lui apparaissent prioritaires. La FTQ ne se limitera pas au cadre de la consultation et soumet des pistes d'action sur certains enjeux, en particulier : l'énergie, le transport, l'industrie et le bâtiment, la gouvernance, le financement.

5.1 Réduire la dépendance aux hydrocarbures

Dans ses documents de consultation, TEQ propose d'inscrire au Plan directeur l'orientation de « réduire la consommation des produits pétroliers¹³ ». À cette fin, TEQ retient la cible d'« abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de pétrole par rapport à celle de 2013 », d'ici à 2023¹⁴. Pour la FTQ, si l'orientation générale est louable, la cible est insuffisante par rapport aux engagements pris par le Québec.

En effet, le principal défi énergétique auquel le Québec est confronté à court terme consiste à s'affranchir des énergies fossiles, et plus particulièrement du pétrole, lequel est responsable de 80 % de ses émissions de GES. Or, la récente Politique énergétique du gouvernement vise à « réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés » d'ici 2030¹⁵. Dans ce contexte, il est étonnant que TEQ ne cible qu'une réduction de 5 % sur 5 ans. De plus, le gouvernement s'est engagé dans un processus d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière qui ne peut apparaître que contradictoire avec ses propres cibles. Or, dans sa consultation, TEQ passe complètement sous silence cette entreprise contreproductive.

Depuis longtemps, la FTQ réclame une réflexion de fond sur le développement du potentiel pétrolier et gazier du Québec dans le cadre de réelles consultations publiques sur la question¹⁶. En effet, les conséquences de l'exploitation et du transport des hydrocarbures sur l'environnement, ainsi que sur la santé, la sécurité et la viabilité des communautés, demeurent inquiétantes. Les diverses menaces qui pèsent sur l'intégrité des écosystèmes et de la ressource hydrique (eau), de même que les impacts écologiques et économiques d'éventuels dérapages ou catastrophes commandent une extrême prudence¹⁷. La pertinence d'exploiter ou non les hydrocarbures québécois doit donc faire l'objet d'un examen rigoureux et d'un débat public à la lumière des engagements du Québec dans la lutte contre les changements climatiques.

¹³ TEQ, *Transport de personnes – Cahier du participant – Document de consultation en vue de l'élaboration du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour le Québec*, novembre 2017, p.6.

¹⁴ *Idem*.

¹⁵ QUÉBEC, *Politique énergétique 2030 – L'énergie des Québécois – Source de croissance*, 2016, p.12.

¹⁶ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur l'évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures et celle propre à Anticosti*, présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 14 janvier 2016, 22 pages.

¹⁷ Stéphane POIRIER, et Bertrand SCHEPPER, *Hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent – Plus de coûts que d'avantages économiques?*, IRIS, novembre 2017, 4 pages.

Selon la FTQ, pour être acceptable, une telle entreprise devrait respecter les communautés, atteindre l'acceptabilité sociale, respecter des cibles de réduction d'émissions de GES et être mise en œuvre par une société d'État. Elle devrait respecter des normes environnementales strictes et engager la responsabilité financière des entreprises en cas de dommages environnementaux. Dans ces termes, la rentabilité et la faisabilité des projets devraient être démontrées et les profits devraient être utilisés pour soutenir la transition vers des énergies propres. Enfin, cette exploitation devrait être soutenue par une stratégie industrielle visant à créer de nouvelles filières pour contribuer à la diversité des économies locales et régionales. Or, aucun de ces enjeux n'est abordé dans la stratégie gouvernementale ni dans les documents et les orientations soumis par TEQ.

En fait, la FTQ est d'avis que le développement de la filière pétrolière et gazière ne constitue pas une priorité dans le cadre d'une transition énergétique. Au contraire, il est préférable de favoriser à moyen terme l'indépendance face aux énergies fossiles. Pour ce faire, la FTQ s'attend à ce que soient déployées des mesures spécifiques favorisant : le développement de modes de transport collectif et propre, l'efficacité énergétique et le transfert graduel vers des énergies propres et renouvelables produites ici. Ces mesures doivent assurer l'indépendance et la sécurité énergétiques du Québec. C'est là une opportunité de créer de nouveaux et nombreux emplois tout en générant des retombées positives pour plusieurs secteurs et communautés.

Tout en étant favorable à la réduction de la dépendance aux hydrocarbures, la FTQ tient à souligner que les conséquences économiques de la diminution de la consommation de pétrole sont réelles. En effet, plus de 50 000 emplois dépendent directement de la filière pétrolière et des industries connexes, particulièrement dans les activités de raffinage ou de transformation¹⁸. Sans préparation, une réduction trop brusque des activités de l'industrie pétrolière risque de mettre en péril des milliers d'emplois de qualité et de précariser autant de travailleurs et travailleuses et de familles. C'est pourquoi le plan de transition doit prévoir les mesures et mécanismes responsables et adéquats pour amortir les impacts de la mutation forcée de ce secteur.

Recommandation n°4

Dans une perspective d'indépendance envers les hydrocarbures, la FTQ recommande que le gouvernement mette fin à toute exploration ou exploitation de pétrole ou de gaz de schiste sur le territoire du Québec et engage ses leviers financiers dans un processus de désinvestissement des hydrocarbures, tout en investissant massivement dans la transition énergétique et le développement d'une économie propre.

¹⁸ QUÉBEC, *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge – Consultation publique – Document déposé par le gouvernement du Québec*, novembre 2013, p.24.

5.2 Diversifier les sources d'énergie et miser sur l'électricité

Dans ses documents, TEQ dit vouloir confier au Plan directeur l'orientation de « favoriser la production et la consommation des énergies renouvelables¹⁹ ». Malheureusement, trop peu d'informations sont mises de l'avant sur les pistes et priorités de développement que TEQ compte privilégier à cet égard. Les impacts économiques de cette orientation ne sont pas davantage abordés.

En remplacement des énergies fossiles, le Québec devrait, selon la FTQ, favoriser la diversification des sources d'énergie renouvelable, telles que la géothermie, l'énergie éolienne ou les bioénergies. Par exemple, la filière du biométhane a l'avantage de réduire l'enfouissement des déchets et donc de réduire l'émission de méthane. Le biométhane constitue une source d'énergie renouvelable avantageuse, qui favorise le maintien d'emplois de qualité et contribue à réduire l'importation d'hydrocarbures. Ainsi, le développement d'installations de biométhanisation dans toutes les régions du Québec apparaît une manière originale de réduire leur dépendance aux hydrocarbures en valorisant la biomasse locale, et en dynamisant les municipalités.

De plus, l'expertise d'Hydro-Québec s'avère incontournable pour produire et distribuer massivement l'énergie propre et renouvelable qu'est l'électricité. Plus que toute autre, cette source d'énergie nous apparaît privilégiée pour assurer à grande échelle et à peu de frais le chauffage résidentiel et industriel, de même que le transport de personnes et de marchandises, par exemple. À cette fin, il importe qu'Hydro-Québec puisse coordonner l'ensemble des activités et filières de production électriques, y compris la filière éolienne et les minicentrales, et participer au développement de projets d'électrification de divers secteurs, activités et modes de transport dans toutes les régions.

Recommandation n°5

La FTQ recommande au gouvernement et à TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, de favoriser la diversification énergétique en investissant et en soutenant davantage la production et la distribution d'énergies propres et renouvelables, particulièrement la filière électrique. À cette fin, la FTQ recommande au gouvernement d'étendre le mandat et les activités d'Hydro-Québec à l'ensemble de la production d'électricité et de placer la filière éolienne et les minicentrales sous sa compétence.

¹⁹TEQ, *op.cit.*, p.6.

5.3 Lancer un vaste chantier d'électrification des transports

Émetteur de 41 % des GES au Québec en 2014 et responsable de 80 % de sa consommation pétrolière totale²⁰, le transport représente un secteur névralgique pour attaquer de front les changements climatiques. Plus particulièrement, le transport routier, qui représente 82 % des émissions de GES du secteur transport et qui affiche une augmentation de 26,8 % de ses émissions entre 1990 et 2014²¹, doit faire l'objet, à court terme, d'une stratégie de transition ambitieuse et intégrée. Or, les documents de consultation soumis par TEQ ne semblent afficher, à ce sujet, guère plus d'ambition que le dernier *Plan d'action en électrification 2015-2020 des transports* et la *Politique énergétique 2030*. Les pistes soumises semblent se cantonner au déploiement des quelques moyens d'action identifiés dans ces politiques gouvernementales, et qui misent essentiellement sur les véhicules routiers individuels.

Or, pour la FTQ, la lutte contre les changements climatiques dépasse la dimension de la consommation et des comportements individuels. C'est pourquoi la décarbonisation du transport routier impose une vision plus large et plus ambitieuse. Elle doit reposer sur un aménagement du territoire mieux réfléchi, qui vise à réduire la congestion routière et les distances parcourues. En partenariat avec les municipalités, il faut favoriser des plans d'aménagement urbain qui intègrent mieux les diverses activités économiques et de services à proximité des zones résidentielles. Cela implique également de concevoir des circuits de distribution plus courts, mais aussi de miser sur une plus grande accessibilité à une diversité de formes de transport telles que le transport en commun, collaboratif ou actif. Il importe aussi de resserrer les normes environnementales pour favoriser des modes de transport de marchandises moins polluants et d'assurer le soutien financier aux entreprises qui empruntent cette voie.

Enfin, l'affranchissement du secteur du transport envers le pétrole commande une stratégie qui favorise des gains en efficacité énergétique des véhicules et qui mise sur d'autres sources d'énergie de propulsion. Certains carburants alternatifs, tels que le gaz naturel liquéfié ou les biocarburants (éthanol, etc.) peuvent certes représenter des alternatives transitoires et apparaître comme un moindre mal à court terme. Ils demeurent cependant sources de GES et il est donc souhaitable d'aller plus loin.

Pour la FTQ, la nécessité d'une alternative viable et verte au pétrole passe donc principalement par l'électrification massive des transports. La priorité doit être accordée au développement et à l'électrification des transports collectifs. Il s'agit de l'approche la plus structurante pour l'économie du Québec. Elle permet de réduire la consommation de pétrole, de maintenir et créer de nombreux emplois de qualité, de relancer le secteur manufacturier, de stimuler l'ensemble de la chaîne de production industrielle, de construire de nouvelles infrastructures, de soutenir le développement régional tout en facilitant l'atteinte des cibles climatiques.

²⁰ TEQ, *Transport et aménagement durable du territoire. Fiche diagnostic/enjeux*, novembre 2017, p.8 et p.16.

²¹ *Ibid.*, p.16.

Malheureusement, le cadre de consultation de TEQ semble se limiter aux paramètres du *Plan d'action en électrification des transports (2015-2020)* et de la *Politique énergétique 2030* du gouvernement, qui proposent un projet inachevé à ce chapitre. Avec des investissements d'environ 80 M\$ par année²², la stratégie d'électrification pose des jalons intéressants, mais ne les soutient pas suffisamment pour faire une différence significative à la veille de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en 2020. De fait, une enveloppe de 156 M\$ sur 5 ans²³ ne pourra suffire à faire du transport collectif électrique une alternative probante à l'automobile. Les objectifs de porter à 100 000 le nombre de véhicules électriques ou hybrides rechargeables immatriculés au Québec d'ici 2020, puis à 300 000 d'ici 2026 et à 1 000 000 en 2030²⁴ apparaissent nettement insuffisants considérant que plus de 6 millions de véhicules roulent actuellement sur les routes du Québec²⁵. Qui plus est, *Roulez électrique*, le principal programme de soutien à l'acquisition de véhicules entièrement électriques ou hybrides rechargeables n'a favorisé l'immatriculation que d'à peine 17 000 unités depuis 2012²⁶. Il est difficile de croire que les cibles, déjà insuffisantes, puissent être atteintes sans un coup de barre de la part du gouvernement. De fait, de tels véhicules demeurent peu accessibles financièrement et géographiquement au commun des mortels. De même, le déploiement de bornes de recharge électrique, en privilégiant les milieux urbains, désavantage les régions et les communautés rurales. Enfin, et surtout, ces plans gouvernementaux ne présentent aucune perspective intégrant la transition énergétique au maintien d'emplois de qualité.

Pour la FTQ, il est impératif que TEQ et le gouvernement se dotent d'une vision globale et ambitieuse en matière d'électrification des transports et affirment le leadership du Québec à travers un vaste plan intégré, traduit dans des engagements clairs et ambitieux. Celui-ci, enfin, doit être soutenu par des investissements considérables et un financement public direct. À cet égard, notamment, les programmes existants qui visent à favoriser l'acquisition de véhicules moins polluants (ex. : *Roulez Vert*, *Écocamionnage*) doivent être reconduits sur plusieurs années et bénéficier d'enveloppes plus substantielles. Mais, surtout, il faut accroître significativement les investissements publics. Ceux-ci doivent prioritairement viser le développement et l'extension de réseaux publics de transport en commun dans les milieux urbains et ruraux du Québec, de même que la recherche et l'innovation en électrification des transports. Il faut de plus soutenir les entreprises qui adoptent des pratiques ou technologies de transport (de personnes ou de marchandises) qui s'y rattachent. Québec doit montrer l'exemple en se donnant des cibles ambitieuses et à court terme dans le renouvellement de la flotte de véhicules de tous ses ministères, organismes et sociétés d'État, ainsi que de tous les réseaux publics et parapublics, vers des véhicules électriques. Les cibles de conversion des réseaux d'autobus urbains et scolaires à l'énergie électrique doivent être significativement rehaussées et financièrement soutenues. Enfin, Hydro-Québec doit être mise à contribution pour développer

²² MTQ, *Propulser le Québec par l'électricité. Plan d'action en électrification des transports. 2015-2020*, Québec, 2015, p.51.

²³ *Ibid.*, p.20.

²⁴ QUÉBEC, *Politique énergétique...* *op.cit.*, p.41.

²⁵ SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ), *Données et statistiques 2016*, Québec, 2017, p.4.

²⁶ QUÉBEC, *Données ouvertes – Évolution du programme Roulez vert – volet Roulez électrique*, [En ligne] [\[vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/infographie-roulez-electrique.asp\]](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/infographie-roulez-electrique.asp) (Consulté le 4 décembre 2017).

et soutenir les infrastructures et la distribution d'énergie nécessaires au développement des diverses formes de réseau de transport électrique.

Un tel plan, enfin, doit prévoir tous les mécanismes nécessaires à l'orchestration d'une transition juste dans les secteurs touchés. En effet, le passage d'un parc de véhicules ou de machinerie utilisant des moteurs à combustion vers des moteurs et composants électriques entraînera des changements importants dans les techniques de fabrication et d'entretien mécanique des équipements ou des pièces. S'il est trop brusque et mal préparé, ce virage pourrait mettre rapidement en péril nombre d'entreprises et expertises établies, ainsi que des milliers d'emplois. Il est donc crucial que les mesures et programmes adéquats soient prévus, en concertation avec les partenaires syndicaux, pour minimiser les impacts d'une telle transition pour les travailleuses et travailleurs des industries concernées : programmes de requalification et de formation continue, soutien au revenu en cas de mises à pied, programmes de départ volontaire ou de retraite progressive, services de placement ou de reclassement, etc.

Recommandation n°6

La FTQ recommande au gouvernement et à TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, d'accroître les investissements et le soutien aux solutions visant la décarbonisation et l'efficacité énergétique du transport de personnes et de marchandises, en soutenant particulièrement et massivement le développement et l'électrification des transports collectifs, et en favorisant son implantation dans l'ensemble des régions du Québec.

5.4 Miser sur la production locale et l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment

D'après les documents de consultation, le Plan directeur pourrait viser à améliorer la gestion et l'efficacité énergétiques des entreprises industrielles tout en soutenant leur compétitivité. De plus, l'une des orientations consiste à « utiliser la transition énergétique pour favoriser le développement socioéconomique de toutes les régions du Québec²⁷ ». Malheureusement, aucune cible ni stratégie précises ne sont mises de l'avant pour définir jusqu'à quel point, ni comment, les activités de certains secteurs d'activité économiques peuvent contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

²⁷ TEQ, *Industrie – Cahier du participant – Document de consultation en vue de l'élaboration du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour le Québec*, novembre 2017, p.7.

Par exemple, après le secteur du transport, ceux de l'industrie et du bâtiment comptent parmi les plus grands producteurs de GES au Québec, émettant respectivement 31,4 % et 10,4 % du total en 2014²⁸. Même si ces deux secteurs ont amélioré leur empreinte carbone au cours des 25 dernières années, la FTQ est d'avis qu'il est possible d'améliorer encore leur rendement énergétique en concevant autrement les modes de production ou de construction. Pourtant, TEQ ne soumet aucune cible précise quant aux gains attendus pour chacun de ces secteurs.

Dans le secteur industriel, la combustion et les procédés représentent encore respectivement 17,1 % et 14,1 % des émissions totales de GES du Québec²⁹. La FTQ est d'avis qu'il faut accélérer le transfert vers d'autres sources d'énergie et des technologies favorisant des substituts à la combustion, ainsi qu'un meilleur rendement énergétique des procédés industriels. Les gains en productivité et en efficacité énergétiques requièrent de soutenir et de stimuler la révision et l'amélioration des procédés et pratiques internes, afin de favoriser la modernisation des installations et des équipements. Pour cela, des investissements soutenus seront nécessaires. Pour responsabiliser les entreprises quant à leur empreinte carbonique, il importe de fixer des cibles obligatoires de réduction de la consommation d'énergie, de manière différenciée selon les secteurs. La FTQ appelle donc les autorités publiques à jouer un rôle de leaders sur ces questions.

Pour la FTQ, la transition énergétique constitue également une opportunité de relance structurante pour le secteur manufacturier québécois. En effet, afin de réduire le transport onéreux et polluant de ressources premières extraites ici vers des centres de transformation délocalisés, il importe de relancer ou de soutenir certains secteurs industriels et de revitaliser certaines communautés en stimulant des programmes de 2^e et 3^e transformations, notamment par un apport en recherche et développement. Les autorités publiques doivent faire preuve d'initiative et saisir cette occasion de stimuler le développement de nouvelles filières, la reconversion technologique de certains secteurs, la création de nouveaux emplois durables et le développement de nouvelles expertises et possibilités d'affaires pour le Québec.

À des échelles locales ou régionales, les structures du dialogue social doivent être mises à contribution afin de concevoir des systèmes de production, de distribution et de consommation intégrés de biens produits localement. Il faut mobiliser les leviers de participation névralgiques existants, tels que les comités sectoriels de la main-d'œuvre, ou les partenaires du marché du travail, afin de s'assurer de la mise en place des programmes et mesures de formation, de requalification et d'adaptation pour les travailleuses et travailleurs touchés par cette réorganisation des modes de production.

Dans le secteur du bâtiment, qu'il soit résidentiel, commercial ou institutionnel, la FTQ encourage l'adoption de changements significatifs. Bien que ce secteur affiche des réductions notables (23,7 %) de ses émissions de GES au cours des 25 dernières années³⁰, il peut encore

²⁸ MDDELCC, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990*, Québec, 2016, p.13.

²⁹ *Idem.*

³⁰ *Idem.*

faire l'objet d'améliorations en matière d'efficacité énergétique et quant aux modes de chauffage et de construction. Si l'électricité fournit 73 % de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel³¹, elle ne représente que 48,8% dans le secteur commercial et institutionnel³². Considérant que les autres sources d'énergie utilisées sont de nature combustible, la FTQ s'attend à ce que les autorités publiques poursuivent leurs efforts pour favoriser le transfert vers des sources d'énergie propre dans ce secteur, en particulier pour y éliminer les produits pétroliers tels que le mazout.

Il importe également d'accélérer la rénovation et la construction de maisons, d'unités de logement et d'édifices mieux isolés et énergétiquement plus efficaces. À ce titre, les programmes de soutien tels que *Rénoclimat* et *RénoVert*, ont un rôle important à jouer. Il faut assurer leur prolongation à plus long terme, y élargir l'admissibilité des projets et accroître leur financement. De plus, le soutien à la rénovation et à la construction écoénergétiques doit être une occasion de miser sur des matériaux durables, dont la production privilégie l'usage de ressources renouvelables et des modes de transformation moins polluants. À cet égard, l'industrie forestière et le bois d'œuvre québécois constituent d'autres atouts privilégiés sur lesquels le Québec peut compter pour réduire son empreinte carbonique de manière structurante. En effet, le bois représente une ressource abordable, abondante, de qualité et renouvelable. Sa production est moins polluante que d'autres matériaux et, lorsqu'elle est associée à une gestion durable des forêts, a l'avantage singulier de permettre la captation du CO₂ à grande échelle. De plus, l'industrie forestière fournit directement environ 60 000 emplois au Québec³³ et permet de vitaliser plusieurs dizaines de municipalités.

Enfin, le soutien à des programmes de certification énergétique, de même que le rehaussement des normes de construction constituent une avenue pertinente pour favoriser une plus grande efficacité énergétique. Cependant, il importe de s'assurer que l'effectivité de tels changements soit garantie par des programmes de soutien visant la formation et l'adaptation, voire la requalification harmonieuse de la main-d'œuvre du secteur de la construction et des industries afférentes.

Ici encore, la FTQ est d'avis que les autorités publiques ont la responsabilité de soutenir l'émergence de circuits intégrés permettant d'associer les expertises et savoir-faire du Québec dans le développement de modes d'infrastructures résidentielles, commerciales et institutionnelles vertes et durables.

³¹ TEQ, *Bâtiment résidentiel – Fiche diagnostic/enjeux*, novembre 2017, p.7.

³² TEQ, *Bâtiment commercial et institutionnel – Fiche diagnostic/enjeux*, novembre 2017, p.5.

³³ MINISTÈRE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DES PARCS (MFFP), *Ressources et industries forestières – Portrait statistique 2016*, Québec, 2016, p.14.

Recommandation n°7

La FTQ recommande d'arrimer le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* à une véritable stratégie industrielle verte et intégrée. Cette stratégie industrielle doit viser, notamment, la création d'emplois de qualité, le développement de nouveaux secteurs économiques de faible intensité en carbone, la relance du secteur manufacturier, le développement d'activités de 2^e et 3^e transformations, la modernisation énergétique des usines, de même qu'un rehaussement des investissements en recherche et développement. Ainsi, la transition énergétique contribuera à la diversité des économies régionales.

6. Conjuguer leadership et dialogue social

La FTQ se désole de constater que la consultation menée par TEQ fasse totalement l'impasse sur le cadre de gouvernance de la transition énergétique. Particulièrement sont occultés les rôles de TEQ, des divers ministères et, surtout, de la société civile dans la définition des enjeux et des moyens, et la mise en œuvre du plan de transition. Or, à maintes reprises, la FTQ a insisté sur l'importance de clarifier les rôles et le partage des responsabilités, de même que les mécanismes d'un dialogue social pour assurer une transition équitable et harmonieuse.

6.1 Affirmer le leadership de l'État

Les changements climatiques constituent certainement un défi sans commune mesure pour les générations et les sociétés actuelles. Le marché ne suffira pas à endiguer les menaces qui pèsent sur les écosystèmes, ni même sur les structures économiques et sociales. La FTQ est d'avis que les gouvernements doivent agir de manière structurée et cohérente en mobilisant tous les instruments dont ils disposent (législatifs, réglementaires, administratifs, fiscaux, budgétaires, etc.).

À très court terme, le Québec devra développer une conception innovatrice et durable de l'aménagement du territoire et de la revitalisation des communautés, une modernisation et une nouvelle mise en cohérence des modes de production, un redéploiement à grande échelle de la production et de la consommation d'énergie, une nouvelle articulation intégratrice des modes de transports, etc. Seul l'État a la capacité d'impulser une telle force d'innovation et de coordonner à une si vaste échelle une telle entreprise de restructuration des fondements de notre économie.

L'élaboration de divers plans d'action et stratégies gouvernementaux, de même que l'adoption de cibles ambitieuses de réduction des émissions de GES laissent croire à l'engagement de la puissance publique dans la lutte contre les changements climatiques. Pourtant, les faibles ressources déployées et le travail en silo des différentes autorités concernées permettent de douter d'un réel leadership. En avril dernier, la création de TEQ laissait espérer l'émergence

d'une coordination des efforts dispersés des divers ministères et le pilotage cohérent de la transition énergétique. Or, l'élaboration du prochain Plan directeur 2018-2023 laisse craindre que ce dernier n'apportera pas de réponse à nos attentes en matière de gouvernance ni de leadership étatique. Car, plus que de coordonner et de cumuler des programmes et actions ciblées ou sectorialisées, la FTQ est d'avis que le Plan directeur doit reposer sur une vision d'ensemble, cohérente, intégrée et structurante, qui présente à la population un projet rassembleur pour le XXI^e siècle.

Pour s'assurer de réduire les émissions de GES et d'effectuer une transition vers une économie plus propre, la FTQ est d'avis que le gouvernement doit arrimer l'ensemble de ses politiques à la lutte contre les changements climatiques. Pour être cohérents, les différents instruments et initiatives gouvernementaux – notamment la politique économique, la politique énergétique et la stratégie industrielle – doivent s'inscrire dans une seule et même logique. À cette fin, le gouvernement pourrait créer un nouveau comité interministériel permanent, résolument dédié à une transition énergétique, à la fois structurante et juste. Ce comité permettrait d'articuler de manière cohérente les travaux des ministres responsables, notamment, de l'environnement, des ressources naturelles, de l'économie, de l'industrie, du travail et de l'emploi. Il doit être imputable, transparent et collégial. Il doit coordonner des mécanismes de mise en œuvre et de suivis intégrés et répondre de l'ensemble des fonds et sources de revenus dédiés. De plus, ce comité doit s'assurer que les actions gouvernementales puissent s'appuyer sur des données fiables, précises et régulières qui s'intéressent de près aux dynamiques de l'emploi engagées par la transition énergétique et les mutations conséquentes du marché du travail. À cette fin, les instruments statistiques publics, tels que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou le programme d'Information sur le marché du travail (IMT), pourraient être mis à contribution pour produire régulièrement des analyses sur l'évolution et les enjeux de l'emploi et de la main-d'œuvre, spécifiquement dans les secteurs d'activité à haute intensité de carbone. De telles données doivent permettre de soutenir les décisions gouvernementales, mais aussi les instances de participation ou autres structures du dialogue social. Enfin, le gouvernement doit accorder à TEQ les moyens financiers et la marge de manœuvre nécessaires pour remplir sa mission.

6.2 Déployer le dialogue social

Élément fondamental de la transition vers des économies et des sociétés plus durables, le dialogue social doit favoriser la consultation et l'implication des parties prenantes, de l'élaboration à la mise en œuvre des politiques. Cela implique que les politiques et priorités énergétiques, l'exploitation des ressources et le développement des filières, et leurs impacts environnementaux soient discutés en toute transparence avec les partenaires sociaux (syndicats, secteur financier, Premières Nations, regroupements citoyens, groupes environnementaux, etc.). Compte tenu des impacts de la transition sur l'emploi, la FTQ réitère que la participation des organisations syndicales dans ce dialogue social est incontournable. Afin de ne pas faire les frais d'une transition à la fois technocratique et sauvage, les travailleurs et les travailleuses doivent impérativement participer aux décisions qui les concernent.

Le Plan directeur 2018-2023, ainsi que toute stratégie de transition juste, doit prévoir des mécanismes de suivi et mettre en place une vaste structure de participation ouverte aux représentants des communautés et de la société civile. Cette structure de participation doit se décliner à tous les paliers responsables de l'articulation de cette transition (national, régional, local, entreprise, sectoriel, etc.). À cette fin, il est pertinent de mettre à contribution les structures participatives existantes (ex. : partenaires du marché du travail, conseils régionaux de la main-d'œuvre, etc.), qui disposent déjà d'une expertise bénéfique et d'une tradition partenariale.

Enfin, c'est dans ce même esprit de dialogue social que la FTQ avait demandé dans le cadre du projet de loi n°106, que des sièges soient réservés au milieu syndical au conseil d'administration de TEQ, de manière à ce que les travailleuses et les travailleurs soient dûment représentés dans le processus de transition énergétique. La FTQ souhaite réitérer cette demande fondamentale pour assurer une transition juste.

Recommandation n°8

La FTQ recommande que le gouvernement et TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* et par la mise en place d'un comité interministériel permanent, facilitent l'arrimage et l'intégration des divers politiques et instruments gouvernementaux à la lutte contre les changements climatiques, la concertation et la collégialité interministérielles dans une perspective de transition juste, et la mise en place ou l'implication de structures et mécanismes de participation avec les partenaires de la société civile à tous les échelons.

7. Se donner les moyens financiers d'une transition juste

Sur le thème du financement de la transition énergétique, les outils de consultation soumis par TEQ sont relativement muets quant aux pistes à privilégier. En effet, aucun atelier n'a porté sur cette question, très peu d'orientations ont été soumises à travers le questionnaire en ligne et la fiche diagnostique se révèle peu éclairante sur les enjeux que TEQ soumet à la discussion ou souhaite prioriser. Pourtant, la nécessité d'accroître les ressources financières s'inscrit en filigrane des nombreuses pistes et mesures que TEQ met de l'avant dans la consultation. Cette situation révèle une autre limite de l'exercice, ainsi que de la marge de manœuvre dont dispose TEQ.

La FTQ insiste depuis longtemps sur l'importance de structurer le financement et de mobiliser les ressources financières adéquates pour la transition énergétique. Or, pour s'y engager sérieusement, le gouvernement doit démontrer sa volonté politique et déployer des leviers financiers en conséquence.

7.1 Financement : miser sur les investissements publics

Si l'État veut affirmer son leadership, il doit exercer son pouvoir de dépenser et intervenir économiquement pour stimuler, dès à présent, le virage nécessaire pour permettre au Québec de satisfaire à ses engagements climatiques.

Force est de constater une fois de plus que la stratégie financière qui doit soutenir la transition énergétique et même, plus largement, la lutte contre les changements climatiques, apparaît trop modeste et trop inconstante pour garantir le succès de la démarche. D'abord, le financement de la *Politique énergétique 2030*, équivalant à 260 M\$/an pendant 15 ans³⁴ apparaît largement insuffisant pour provoquer les changements structurels nécessaires à court terme. De même, les 420 M\$ affectés au *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020*, soit 84 M\$/an, représentent trop peu d'investissements pour soutenir une décarbonisation significative dans le secteur du transport, qui produit encore plus de 41 % des émissions de GES.

Tandis que le Fonds de transition énergétique (FTE) joue un rôle marginal dans la réalisation de projets de développement ou de transition, le gouvernement semble miser principalement sur les apports du Fonds vert, dont les revenus proviennent de redevances diverses et des fruits de la participation du Québec au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE), c'est-à-dire de la bourse du carbone. Bien que le Fonds vert puisse effectivement constituer une source de financement appréciable pour soutenir la transition énergétique, il ne peut suffire à la tâche. En effet, en 2016-2017, moins de 600 M\$ ont été injectés dans des programmes et projets liés aux changements climatiques³⁵. Par ailleurs, la fluctuation inhérente à la bourse du carbone elle-même ne permet pas des projections fiables ni n'assure les revenus massifs nécessaires (à peine 2 G\$ versés au Fonds vert en 4 ans)³⁶ et constants pour opérer le virage attendu. Sans s'opposer à la bourse du carbone, la FTQ est d'avis qu'elle mérite une réflexion stratégique plus vaste et qu'en attendant, des sources de financement massives, prévisibles et stables sont nécessaires pour doter le Québec d'une véritable capacité d'intervention.

Dans sa fiche diagnostique, TEQ laisse entendre que le financement privé et l'écofiscalité pourraient constituer des avenues intéressantes³⁷. Or, pour la FTQ, les investissements de source privée ne sauraient constituer une base suffisante pour engager les vastes chantiers proposés. D'abord, les investissements privés sont trop sélectifs. Ensuite, ils répondent à des objectifs et à une logique de rentabilité qui diffèrent trop des principes de justice sociale auxquels un projet de société durable doit répondre. Enfin, les retombées de tels investissements ne bénéficient pas nécessairement à l'ensemble de la collectivité. Quant au recours aux mesures d'écofiscalité comme sources de financement, il présente le risque de transférer les coûts des mesures aux

³⁴ QUÉBEC, *Politique énergétique... op.cit.*, p.29.

³⁵ MDDELCC, *Comptes du Fonds vert 2016-2017*, Québec, 2017, p.7.

³⁶ MDDELCC, *Revenus des ventes aux enchères versés au Fonds vert*, [En ligne] [\[www.mdcelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm\]](http://www.mdcelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm) (Consulté le 4 décembre 2017).

³⁷ TEQ, *Financement – Fiche diagnostic/enjeux*, novembre 2017, p.19.

consommateurs captifs, et de défavoriser les moins fortunés. Par prudence, la FTQ suggère plutôt qu'un examen et un débat public soient menés avant de s'engager sur cette voie.

Pour atteindre ses cibles et honorer ses engagements climatiques, la FTQ croit plutôt urgent que le gouvernement engage des fonds publics en quantité et en qualité suffisantes. Le gouvernement se réjouit maintenant de disposer d'une marge de manœuvre historique qu'il a cependant choisi de neutraliser à la fois en la dilapidant dans des mesures d'allègement fiscal aux entreprises et en la faisant dormir dans le coffre socialement contreproductif du Fonds des générations. Or, faut-il le souligner, « au 31 mars 2018, la valeur comptable du Fonds des générations s'établira à 13,0 milliards de dollars. Les sommes accumulées au Fonds des générations atteindront 26,1 milliards de dollars au 31 mars 2022³⁸ ». Lorsque s'ouvrira la période de mise en œuvre de l'Accord de Paris en 2020, plus de 18 G\$ de marge de manœuvre seront encaissés dans ce fonds et désertent l'effort national de lutte contre les changements climatiques, en plus d'échapper à toute stratégie sociale ou économique pour le Québec.

La FTQ se désole que le gouvernement fasse ainsi d'une dette financière une priorité supérieure à la dette environnementale. Pour la centrale, il ne fait aucun doute que la transition vers une économie verte est incontournable pour alléger le passif environnemental des prochaines générations et qu'elle constitue un objectif supérieur et autrement plus structurant pour la société et l'économie que le remboursement de la dette.

La FTQ est d'avis que, plutôt que d'engranger des surplus ou de les disséminer en baisses d'impôts symboliques, le gouvernement aurait avantage à renflouer le Fonds vert et à investir directement et massivement dans des programmes de transition énergétique, tels que l'électrification des transports. De plus, la contribution fiscale des entreprises, et surtout des plus grandes, doit être rehaussée afin qu'elles contribuent davantage à l'effort collectif de lutte contre les changements climatiques. En complément, les leviers de développement et d'investissement que sont Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et placement, par exemple, doivent être mis à contribution pour soutenir la mise en place d'une économie verte et structurante dans toutes les régions du Québec, tout en opérant un désinvestissement dans les hydrocarbures et les projets à haute intensité de carbone.

Recommandation n°9

La FTQ recommande que le gouvernement et TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, activent les leviers financiers nécessaires pour investir massivement dans la transition énergétique et le développement d'une économie propre et équitable. À cette fin, la FTQ enjoint le gouvernement de cesser, en partie ou en totalité, les versements au Fonds des générations ou de hausser la contribution fiscale des entreprises, et plus particulièrement des plus grandes.

³⁸ MFQ, *Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017*, Québec, 2017, p.G.13.

7.2 Créer un Fonds pour une transition juste

La FTQ croit nécessaire de mettre rapidement sur pied un nouveau fonds spécial afin d'assurer et de soutenir une transition juste. À cette fin, il serait pertinent de s'inspirer du modèle régissant le marché du carbone européen, qui s'attarde notamment à « promouvoir l'acquisition de compétences et la réaffectation de la main-d'œuvre concernée par la transition professionnelle dans une économie en voie de décarbonation, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux³⁹ ». De plus, le cadre européen prévoit l'arrimage « des politiques sociales de l'UE et celles en matière d'emploi et de formation [pour accompagner] la transition professionnelle dans une économie en voie de décarbonation⁴⁰ ». En février dernier, le Parlement européen franchissait une nouvelle étape en révisant le cadre de son système d'échange de quotas d'émissions (SEQE). En effet, il prévoyait spécifiquement la création d'un Fonds de transition juste à compter du 1^{er} janvier 2021, disposant d'une partie des recettes du SEQE « pour aider les régions comptant une grande proportion de travailleurs dans les secteurs dépendant du carbone⁴¹ ». Entre autres, ce Fonds devra permettre de soutenir :

- « la création de cellules de redéploiement et/ou de mobilité;
- des initiatives d'éducation/de formation afin d'assurer le recyclage des travailleurs ou la mise à niveau de leurs compétences;
- le soutien à la recherche d'un emploi;
- la création d'entreprises; et
- des mesures de suivi et d'anticipation afin d'éviter ou de réduire au minimum les conséquences néfastes des restructurations sur la santé physique et mentale⁴². »

La FTQ est convaincue que le gouvernement québécois dispose de la marge de manœuvre politique et budgétaire pour mettre en place un tel instrument, auquel pourraient cotiser les employeurs par ailleurs. Un investissement statutaire établi d'après la croissance du PIB pourrait aussi y être versé (ex. : 1 % du PIB par année). Destiné à soutenir les programmes d'ajustement du marché du travail, ce fonds permettrait d'amortir les éventuels chocs économiques dont les travailleuses et travailleurs, ainsi que les communautés, pourraient faire les frais dans les transformations inhérentes à la transition énergétique. Particulièrement pour les secteurs à forte intensité de carbone, un tel fonds devrait permettre de soutenir des processus de transition harmonieux, notamment en garantissant des mesures de soutien au revenu pour les

³⁹ COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin de renforcer le rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et de favoriser les investissements à faible intensité de carbone – COM(2015)0337 – C8-0190/2015 – 2015/0148(COD)*, Bruxelles, 15 juillet 2015, p.3.

⁴⁰ *Ibid.*, p.4.

⁴¹ PARLEMENT EUROPÉEN, *P8_TA(2017)0035, Rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et investissements à faible intensité de carbone***I, Amendements du Parlement européen, adoptés le 15 février 2017, à la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin de renforcer le rapport coût-efficacité des réductions d'émissions et de favoriser les investissements à faible intensité de carbone (COM(2015)0337 – C8-0190/2015 – 2015/0148(COD))*, Amendement 45, Strasbourg, 15 février 2017.

⁴² *Idem.*

travailleurs et travailleuses dont l'emploi serait directement menacé ou restructuré, pour offrir des services ou programmes de placement ou de reclassement, pour faciliter l'accès et soutenir les efforts de requalification et de formation continue, pour favoriser des programmes de départ volontaire ou de retraite progressive, etc. Le Québec a aussi un rôle à jouer auprès du gouvernement fédéral pour réclamer la mise en place d'un fonds dédié à la transition juste à même le programme d'assurance-emploi, lequel permettrait d'accompagner les travailleuses et travailleurs touchés par les fermetures d'entreprises ou la précarisation des emplois.

Enfin, le gouvernement doit élaborer de nouvelles politiques publiques et de nouveaux programmes visant à reconnaître l'impact de la crise climatique sur l'emploi et à en amortir le choc, tout en préservant la vitalité et le tissu économique et social des communautés les plus à risque, telles que les communautés mono-industrielles. En complément, le gouvernement doit prévoir un fonds d'aide et d'adaptation pour soutenir les communautés touchées et, notamment, diversifier leur économie. La FTQ est d'avis qu'un Fonds pour la transition juste pourrait également jouer ce rôle.

Recommandation n°10

Dans une perspective de transition équitable et structurante, la FTQ recommande que la stratégie de lutte contre les changements climatiques, de même que la transition énergétique et le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, soient soutenus par la création d'un Fonds pour une transition juste, destiné à soutenir les travailleurs et les travailleuses ainsi que les communautés dépendant de secteurs d'activités à forte intensité carbonique.

8. Conclusion

L'état de la situation climatique mondiale nécessite de réduire de manière urgente et radicale les émissions de GES dans tous les pays. Le gouvernement a pris des engagements ambitieux à cet égard, mais il est désormais urgent qu'il multiplie et intensifie ses efforts, affirme son leadership et déploie des ressources financières considérables, non seulement pour atteindre ses objectifs, mais pour placer le Québec en position de force sur la scène climatique et économique nord-américaine, voire mondiale.

En effet, convaincue que les changements climatiques constituent une menace tangible quant à l'équilibre des écosystèmes, la santé et la sécurité des habitats, la viabilité et la pérennité des communautés, la FTQ est aussi d'avis qu'ils constituent une opportunité historique de développement durable et de positionnement pour le Québec. À cette fin, des actions résolues, vigoureuses et soutenues doivent être engagées à court terme pour accélérer la transition du Québec vers une économie décarbonisée, fondée sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et misant sur des projets structurants tels qu'un vaste chantier d'électrification des transports. Et le Québec dispose de tous les atouts et moyens pour s'engager sur cette voie :

des leviers financiers, une société d'État qui est un chef de file mondial de production et de distribution d'une énergie propre et renouvelable, des ressources naturelles abondantes, des infrastructures industrielles et manufacturières reconnues, un savoir-faire et des pôles d'innovation parmi les plus enviés du monde. Plus qu'un plan directeur, le Québec doit se doter d'un plan intégrateur et d'une vision cohérente d'avenir. Il s'agit d'établir un nouveau contrat social, inscrit dans une perspective de développement durable, ancrée dans une démarche de transition juste, et articulée dans un dialogue social.

En ce sens, la FTQ s'attend à ce que le premier Plan directeur 2018-2023 soit porteur d'une vision plus large et plus cohérente de la transition énergétique. Celle-ci doit dépasser le cadre insuffisant et trop limitatif des instruments d'action publique qui la précèdent, en matière de changements climatiques, d'énergie et de transport. À notre avis, le plan directeur – comme toute stratégie gouvernementale en la matière – doit mettre de l'avant une conception d'ensemble des programmes et politiques gouvernementaux, favoriser l'unité et l'arrimage des orientations et actions des divers ministères concernés et prévoir les protections sociales et les structures de dialogue social nécessaires à une transition juste pour les travailleurs et travailleuses des secteurs à haute intensité carbonique et des communautés à risque.

Enfin, ce Plan directeur 2018-2023 doit être l'occasion de concevoir autrement les façons de produire, de se déplacer, de transporter des marchandises, d'échanger, de consommer, d'aménager le territoire. En ce sens, il doit permettre l'intégration des politiques industrielle, environnementale, économique, d'emploi et de ressources naturelles dans un tout cohérent, qui mise sur la stimulation de secteurs structurants, d'activités vertes et durables, le maintien et la création d'emplois de qualité et l'ancrage aux réalités régionales et sectorielles. C'est en engageant dès maintenant un dialogue ouvert avec tous les partenaires de la société civile et respectueux des travailleurs et travailleuses, des régions et des communautés, qu'une vision rassembleuse et structurante pourra concrètement émerger et permettre une transition rapide, durable et juste.

WC/yh
Sepb-574
08-12-2017

Liste des recommandations

Recommandation n° 1

La FTQ enjoint à TEQ de revoir son cadre de consultation de manière à ce que les enjeux soient plus précis, que le processus soit plus clair et plus ouvert aux groupes de la société civile et au milieu syndical, et que la durée de l'exercice soit suffisante pour mener les travaux à bien.

Recommandation n° 2

La FTQ recommande que le gouvernement et TEQ s'assurent que la transition vers une économie plus verte soit équitable, c'est-à-dire que les coûts de cette transition ne soient pas uniquement supportés par les travailleurs et les travailleuses des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs communautés. La FTQ demande que le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* adopte les principes d'une transition juste tels que définis par l'OIT et mette en place les structures et mécanismes permettant un véritable dialogue social.

Recommandation n° 3

Dans une perspective de transition juste, la FTQ recommande au gouvernement et à TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, de mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'adaptation au marché du travail destinés aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées par la transition énergétique.

Recommandation n° 4

Dans une perspective d'indépendance envers les hydrocarbures, la FTQ recommande que le gouvernement mette fin à toute exploration ou exploitation de pétrole ou de gaz de schiste sur le territoire du Québec et engage ses leviers financiers dans un processus de désinvestissement des hydrocarbures, tout en investissant massivement dans la transition énergétique et le développement d'une économie propre.

Recommandation n° 5

La FTQ recommande au gouvernement et à TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, de favoriser la diversification énergétique en investissant et en soutenant davantage la production et la distribution d'énergies propres et renouvelables, particulièrement la filière électrique. À cette fin, la FTQ recommande au gouvernement d'étendre le mandat et les activités d'Hydro-Québec à l'ensemble de la production d'électricité et de placer la filière éolienne et les minicentrales sous sa compétence.

Recommandation n°6

La FTQ recommande au gouvernement et à TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, d'accroître les investissements et le soutien aux solutions visant la décarbonisation et l'efficacité énergétique du transport de personnes et de marchandises, en soutenant particulièrement et massivement le développement et l'électrification des transports collectifs, et en favorisant son implantation dans l'ensemble des régions du Québec.

Recommandation n°7

La FTQ recommande d'arrimer le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* à une véritable stratégie industrielle verte et intégrée. Cette stratégie industrielle doit viser, notamment, la création d'emplois de qualité, le développement de nouveaux secteurs économiques de faible intensité en carbone, la relance du secteur manufacturier, le développement d'activités de 2^e et 3^e transformations, la modernisation énergétique des usines, de même qu'un rehaussement des investissements en recherche et développement. Ainsi, la transition énergétique contribuera à la diversité des économies régionales.

Recommandation n°8

La FTQ recommande que le gouvernement et TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques* et par la mise en place d'un comité interministériel permanent, facilitent l'arrimage et l'intégration des divers politiques et instruments gouvernementaux à la lutte contre les changements climatiques, la concertation et la collégialité interministérielles dans une perspective de transition juste, et la mise en place ou l'implication de structures et mécanismes de participation avec les partenaires de la société civile à tous les échelons.

Recommandation n°9

La FTQ recommande que le gouvernement et TEQ, notamment à travers le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, activent les leviers financiers nécessaires pour investir massivement dans la transition énergétique et le développement d'une économie propre et équitable. À cette fin, la FTQ enjoint le gouvernement de cesser, en partie ou en totalité, les versements au Fonds des générations ou de hausser la contribution fiscale des entreprises, et plus particulièrement des plus grandes.

Recommandation n°10

Dans une perspective de transition équitable et structurante, la FTQ recommande que la stratégie de lutte contre les changements climatiques, de même que la transition énergétique et le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques*, soient soutenus par la création d'un Fonds pour une transition juste, destiné à soutenir les travailleurs et les travailleuses ainsi que les communautés dépendant de secteurs d'activités à forte intensité carbonique.